

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À
L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 11 JUIN 2025 À 17 H**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, mairesse de Murdochville
Monika Tait, mairesse de Petite-Vallée
Marcel Mainville, maire de Cloridorme
Ghislain Smith, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la séance ouverte à 17 h.

**2. RÉSOLUTION 25-71 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2025**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 11 juin 2025 soit et est adopté
tel que présenté, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 11 juin 2025 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2025
4. Correspondance

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

5. Acceptation des déboursés du mois de mai 2025
6. Augmentation de la marge de la carte de crédit
7. Inscription des maires de la MRC au Congrès annuel de la FQM
8. Autorisation de signature de la convention de financement du Fonds régions et ruralité, volet 2 – Développement territorial
9. Autorisation de signature de la convention de financement du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Vitalisation

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

10. Programme d'aménagement durable des forêts – Réalisations 2024-2025
11. Programme d'aménagement durable des forêts – Planification 2025-2026

C) Développement socioéconomique

12. État des programmes d'aide financière
13. Dossiers d'investissement

C) Autres dossiers

14. Affaires nouvelles
Aucune.
15. Période de questions pour le public
16. Ajournement ou levée de la séance

3. RÉSOLUTION 25-72 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2025 soit et est adopté.

4. CORRESPONDANCE

Les maires prennent connaissance de la correspondance remise.

5. RÉSOLUTION 25-73 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mai 2025 suivant : MRC : 1 378 147,79 \$
(Compte général et Caisse populaire) soient adoptés.

6. RÉSOLUTION 25-74 : AUGMENTATION DE LA MARGE DE LA CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que la MRC possède une carte de crédit avec une marge de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que de plus en plus d'achats et d'abonnements mensuels sont payables par carte de crédit;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à faire augmenter la marge disponible sur la carte de crédit de la MRC à 20 000 \$ pour l'utilisateur Bruno Bernatchez, directeur général et de 5 000 \$ pour l'utilisateur Carol Cotton, directeur général adjoint.

7. RÉSOLUTION 25-75 : INSCRIPTION DES MAIRES DE LA MRC AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM

CONSIDÉRANT que la MRC a déjà budgété l'inscription et le déplacement des maires au congrès annuel de la FQM;

CONSIDÉRANT l'intérêts des maires à participer à cet événement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise les dépenses d'inscription et de déplacements des maires pour leur participation au congrès annuel de la FQM.

8. RÉSOLUTION 25-76 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CONSIDÉRANT le renouvellement du Fonds régions et ruralité volet 2 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la période 2025-2028;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme son intention de bénéficier de l'enveloppe du FRR volet 2 et désigne monsieur Daniel Côté, préfet, pour signer l'entente avec le MAMH.

9. RÉSOLUTION 25-77 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 3 – VITALISATION

CONSIDÉRANT le renouvellement du Fonds Régions et ruralité volet 3 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la période 2025-2028;

POUR CE MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme son intention de bénéficier de l'enveloppe du FRR volet 3 et désigne monsieur Daniel Côté, préfet, pour signer l'entente avec le MAMH.

10. RÉSOLUTION 25-78 : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – RÉALISATIONS 2024-2025

CONSIDÉRANT que la nation Micmac de Gespeg a une entente avec la MRC de La Côte-de-Gaspé pour réaliser des travaux forestiers sur les lots intramunicipaux;

CONSIDÉRANT qu'aucun travail n'ait été réalisé au cours de la période 2024-2025, une résolution approuvant l'annexe 5 - volet B sans aucune information inscrite est requise;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé approuve l'annexe 5 - volet B – État des travaux forestiers réalisés sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion.

11. RÉSOLUTION 25-79 : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – PLANIFICATION 2025-2026

CONSIDÉRANT que la nation Micmac de Gespeg a une entente avec la MRC de La Côte-de-Gaspé pour réaliser des travaux forestiers sur les lots intramunicipaux;

CONSIDÉRANT qu'aucun travail n'est prévu pour 2025-2026, une résolution approuvant l'annexe 5 - volet B sans aucune information inscrite est requise;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé approuve l'annexe 5 - volet B – État des travaux forestiers réalisés sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion.

12. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

13. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

1) RÉSOLUTION 25-80 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : FESTIVAL DE PETIT-CAP – FESTIVAL DE PETIT-CAP – ÉDITION 2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 4 500 \$ au Festival de Petit-Cap pour le projet « Festival de Petit-Cap – Édition 2025 » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques*.

2) RÉSOLUTION 25-81 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : CLUB LIONS DE GASPÉ – RIBFEST GASPÉSIE – ÉDITION 2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ au Club Lions de Gaspé pour le projet « Ribfest Gaspésien – Édition 2025 » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques*.

3) RÉSOLUTION 25-82 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : ÉVÉNEMENTS GASPÉSIA – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 6 822 \$ à Événements Gaspésia pour le projet « Acquisition d'équipements » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

4) RÉSOLUTION 25-83 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CENTRE CULTUREL LE GRIFFON – RELANCE DU CAFÉ DANS UN NOUVEL ESPACE TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 25 000 \$ au Centre culturel Le Griffon pour le projet « Relance du Café dans un nouvel espace temporaire » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

5) RÉSOLUTION 25-84 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE EXTERNE : CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LE HAUBAN INC. – PLAN DE COMMUNICATION ET DE RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 1 329 \$ au Centre d'action bénévole Le Hauban inc. pour le projet « Plan de communication et de recrutement de bénévoles » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

6) RÉSOLUTION 25-85 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS RÉGIONAUX : GASPÉSIE GOURMANDE – DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS DE LA GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 1 875 \$ à Gaspésie Gourmande pour le projet « Développement d'une stratégie de commercialisation auprès des institutions de la Gaspésie » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets régionaux*.

7) RÉSOLUTION 25-86 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE (RÉGIM) – PROJET PILOTE – NAVETTE DE LA POINTE DE FORILLON

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 15 000 \$ à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour le projet « Projet pilote – Navette de la pointe de Forillon » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions débute à 17 h 6 et se termine à 17 h 6.

16. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la séance est levée à 17 h 7.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général